

Démissions de professeurs, licenciements de stagiaires, concours désertés :

Le rôle de FO c'est de rétablir les faits

Déni de réalité

Les articles de presse se multiplient sur les démissions de professeurs suite à la publication d'un rapport sénatorial. La ministre minimise en parlant de démissions «extrêmement faibles». Pour d'autres, il est normal que le nombre de démissions soit multiplié par trois dans le 1^{er} degré et par deux dans le 2nd degré entre 2012 et 2016, en raison du nombre de postes ouverts aux concours de l'éducation nationale : il fallait oser ! Ouvrir des postes aux concours conduirait à la démission ? Rétablissons les faits.

Rétablir la réalité des conditions de stage, de travail, c'est le rôle de FO

La FNEC FP-FO n'a jamais cautionné le master comme condition d'entrée et mène ce combat depuis 2009. Afin que les reçus aux concours restent dans l'éducation nationale, pour la FNEC FP-FO, il faut rétablir des conditions de travail, de formation, de rémunération et d'accès aux concours qui soient normales et faisables. La Ministre n'a toujours pas compris que les reçus aux concours sont des fonctionnaires stagiaires et non des étudiants en formation dans les classes. C'est du statut de la fonction publique d'Etat dont elle s'émancipe. Sont imposés aux stagiaires un master, des cours à l'ESPE, des mémoires, des frais de déplacement, un demi-service seul devant élèves avec une pression croissante. Et pour demain, la ministre prévoit la sélection à l'entrée des masters ! En 2012-2013, 65 stagiaires démissionnaient. En 2016, il y en a 434. A cela s'ajoute des pourcentages à deux chiffres en matière de licenciements et renouvellements de stage en 2015 et 2016. Après une telle année pour percevoir un traitement de 10% au-dessus du SMIC, il n'est pas étonnant que les stagiaires démissionnent.

Des milliers de postes non pourvus

La ministre annonce une «belle rentrée» avec 54 000 postes «en plus depuis 2012», mais les personnels dans les écoles, les collèges et les lycées n'en voient pas les effets. Et pour cause : dans le 2nd degré, un quart des postes ne sont pas pourvus au CAPES en 2012 et 2013, 30% en 2014, 20% en 2015 et 2016. Dans le 1^{er} degré, en 2016, 665 recrutements n'ont pas été effectués.

Le rôle des contre-réformes

En 2013, 900 enseignants titulaires démissionnaient. En 2016, ils sont 1 985. Ce n'est pas le nombre de postes aux concours qui conduit à la démission, ni l'égalité vers ce métier de jeunes au chômage. Ce sont des titulaires qui décident aussi de partir car contre-réforme après contre-réforme, l'autorité des enseignants, la liberté pédagogique individuelle, le cœur du métier ont été volontairement détruits. La mise en place de l'évaluation, où toute antériorité de carrière disparaît pour donner place à un entretien professionnel où seules seraient considérées des compétences autres que celles de l'enseignement, est un danger majeur et ne va pas dans le sens de l'attractivité pour devenir professeur. La ministre n'invente rien : ce sont les mêmes méthodes qui ont poussé vers la sortie les 22 000 fonctionnaires de France Télécom.

D'ailleurs, l'embauche massive de contractuels a déjà commencé.

La FNEC FP-FO, la CGT Educ'action, et SUD Education appellent les personnels à participer aux rassemblements organisés le 1^{er} février afin d'y déposer l'ensemble des motions, pétitions, prises de position demandant l'abandon du projet ministériel sur l'évaluation.